



Comprendre le budget de la commune et les mécanismes budgétaires

Réunion publique d'informations

3 février 2016



Sommaire

Introduction

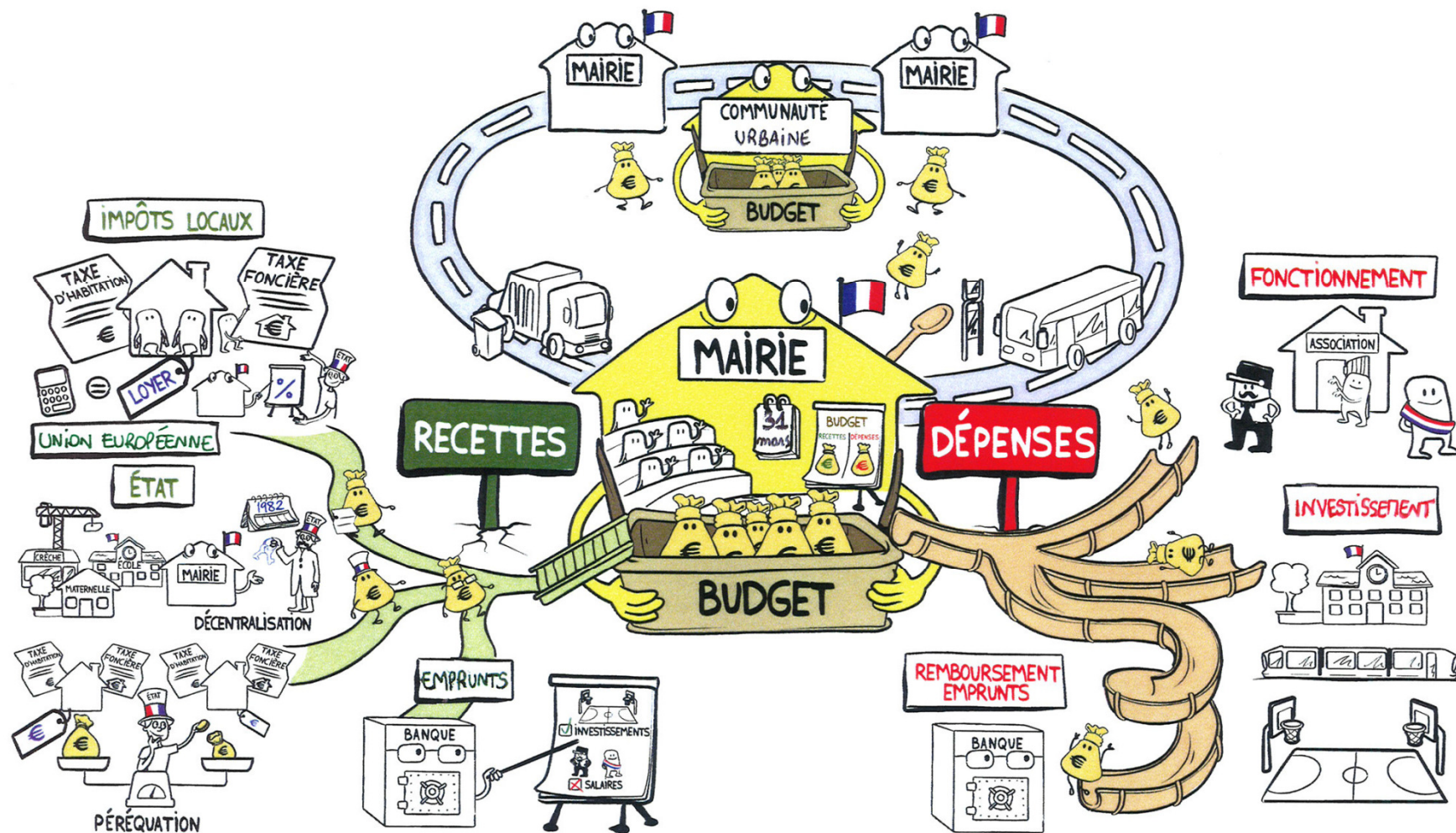
1^{ère} partie : Un contexte national dégradé

2^{ème} partie : Le budget de Laxou

Conclusion



Introduction : Le budget, comment ça marche ?





Introduction :

Le budget, qu'est-ce que c'est ?

Le budget est **un acte fondamental** de la vie municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. Il reflète les actions et projets décidés par le Conseil Municipal.

C'est à la fois:

- **un acte de prévision** car il constitue le programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur l'année
- **un acte d'autorisation** car c'est un acte juridique par lequel le Maire est autorisé à engager les dépenses et recettes votées par le Conseil Municipal

Le Maire a la responsabilité de la préparation et de l'exécution budgétaire en collaboration avec les élus, les services municipaux et plus particulièrement la direction financière.



Introduction :

Le budget, comment ça marche?



Qui paie les dépenses et encaisse les recettes ?

Le **Maire**, en sa qualité d'**ordonnateur**, valide l'exécution des dépenses et des recettes dont les ordres sont préalablement visés par **les élus concernés et l'Adjoint au Maire délégué aux finances**.



C'est le **Trésor public**, en sa qualité de **payeur**, qui assure le paiement des factures et l'encaissement des recettes de la Mairie et qui se charge des poursuites au besoin.

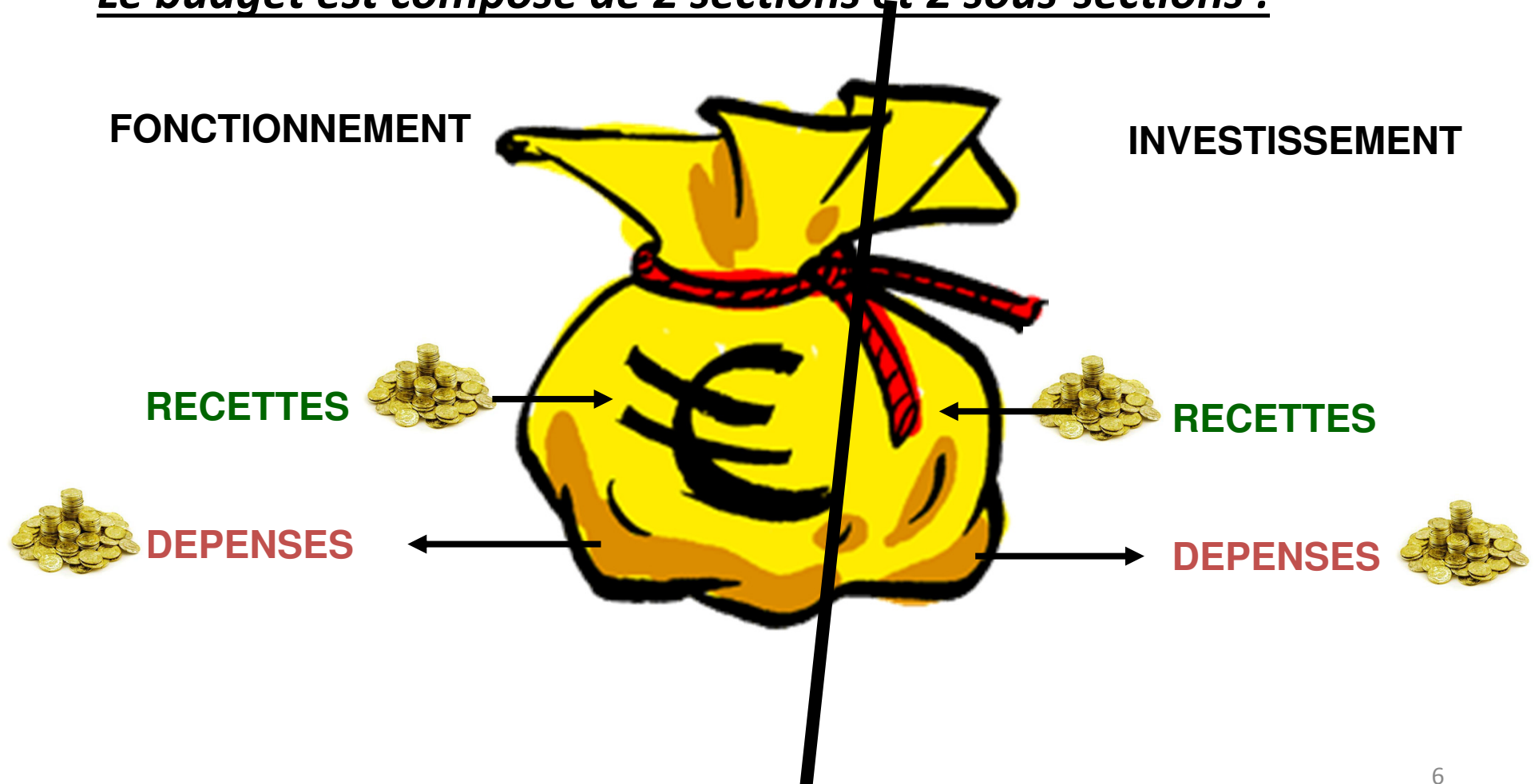




Introduction :

La composition du budget

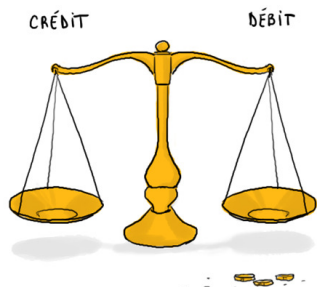
Le budget est composé de 2 sections et 2 sous-sections :





Introduction :

Les règles de base d'un budget



- **Contrairement à l'Etat qui peut voter son budget en déficit**, le budget de la commune doit **obligatoirement être voté en équilibre**



- La commune **ne peut emprunter que pour les dépenses d'investissement** (travaux, valorisation patrimoniale, achats...), jamais pour les dépenses de fonctionnement (salaires, fluides, subventions aux associations...)



- Le budget est soumis **aux Contrôles** de légalité et budgétaire par la **Préfecture en liaison avec les Chambres Régionales des Comptes**



Introduction :

Les règles de base d'un budget



- Chaque année, le budget est **voté** par les membres du Conseil Municipal qui autorise le Maire à l'exécuter
- Le budget est un **acte prévisionnel et évolutif** (décision modificative). Chaque année n, le compte administratif synthétise le consommé du budget n-1
- Les recettes d'**investissement ne peuvent jamais** être utilisées pour payer des dépenses de **fonctionnement**.
- L'excédent de fonctionnement **peut être utilisé** pour financer des dépenses d'investissement





1^{ère} Partie : Un contexte national dégradé

Objectif du gouvernement sur 2014-2017

RÉDUIRE LA DÉPENSE PUBLIQUE

POUR DIMINUER LA DETTE PUBLIQUE:

- en demandant ainsi aux communes des **efforts supplémentaires** en matière d'économies
- en **baissant les dotations financières** versées aux collectivités territoriales

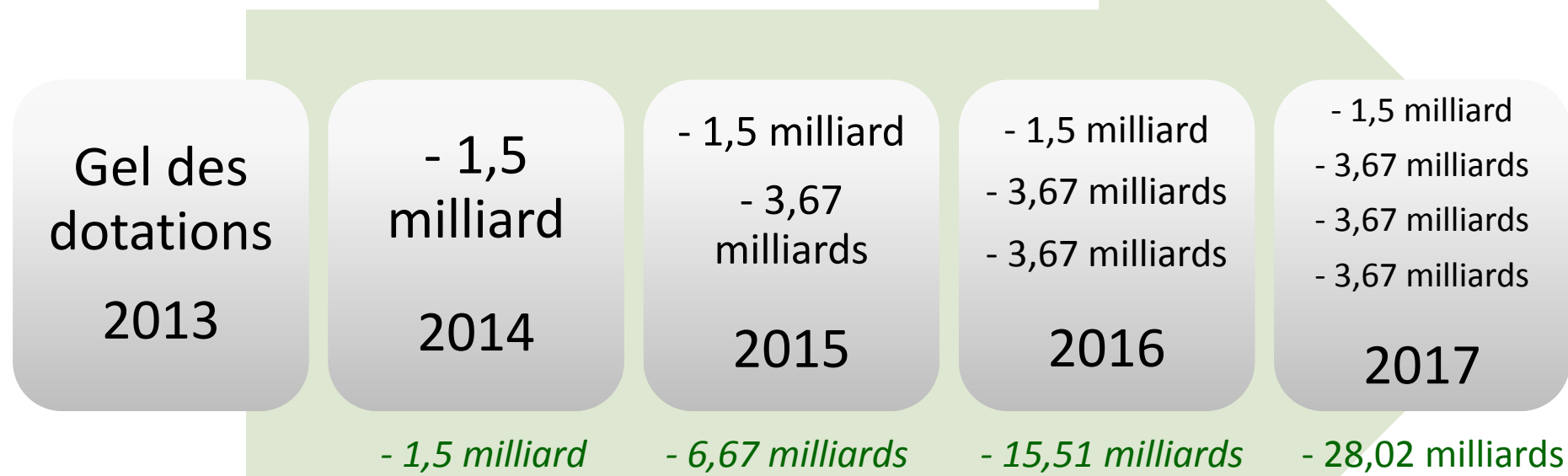




Effort financier demandé aux collectivités par des baisses de dotations

(Budget de l'Etat 2015 : environ 500 milliards €)

Total des baisses de dotations sur 2014-2017 :
- 28,02 milliards € versés aux collectivités locales



Total baisse CUGN 2014-2017 = **56 Millions d'€** (représente 56 % d'impôts)

Total baisse LAXOU 2014-2017 = **1,85 Million d'€** (représente 51 % d'impôts)



2^{ème} partie : Le budget de Laxou c'est :

Fonctionnement 2015

Investissement 2015

Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
12 millions	12 millions	2 millions	2 millions
<ul style="list-style-type: none">- Charges salariales- Dépenses d'entretien et de fournitures- Remboursement des intérêts des emprunts- Subventions aux associations- Fluides : chauffage, électricité ...- Subvention CCAS	<ul style="list-style-type: none">- Impôts locaux directs (Taxe d'habitation, taxes foncières)- Impôts locaux indirects (droits de mutation ...)- Dotations et subventions de l'Etat et des partenaires publics- Recettes des services municipaux	<ul style="list-style-type: none">- Travaux de réparation et d'entretien- Acquisitions de matériels et d'équipements- Remboursement du capital de la dette	<ul style="list-style-type: none">- Epargne- Compensation de la TVA- Dotations et subventions de l'Etat et des partenaires publics



Le budget de Laxou impacté par les baisses de dotations



- La Dotation Globale de Fonctionnement est très fortement impactée
- Comment cela se traduit à Laxou ?
- Comment la Ville fait-elle face à ces baisses ?



Cap 2016 : maintenir l'investissement sans augmenter les impôts

	DGF perçue	Baisse de la DGF chaque année à Laxou	Baisse cumulée de la DGF à Laxou	% d'impôt (1 % = 35 937 €)	Investissement global	INV / hab à laxou
2013	3 062 646 €	réf	réf	réf	2 966 894 €	195€ / hab
2014	2 956 221 €	- 106 425 €	- 106 425€	- 3 %	1 106 663 €	74 € / hab
2015	2 726 106 €	- 230 115 €	- 336 540 €	- 9,35 %	1 565 048€	103 € / hab
<i>Prévisions 2016</i>	2 481 650 €	- 244 456 €	- 580 996 €	- 16,15 %	1 980 000€	132 €/hab
<i>Prévisions 2017</i>	2 236 650 €	- 245 000 €	- 825 996 €	- 23 %		
		Cumulé 2014 – 2017	- 1 849 957 €	- 51,5 %		



Objectif de la Municipalité

COMPENSER LA BAISSSE DES DOTATIONS
TOUT EN MAINTENANT L'INVESTISSEMENT
ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS
OFFERTS AUX LAXOVIENS





Des actions concrètes :

- Mutualisation des services (ex : informatique)
- Achat en groupements de commandes en vue de réduire les coûts (ex : gaz, électricité, carburant, télécoms, ...)
- Baisse de l'enveloppe des indemnités des élus
- Nouveaux logiciels de gestion
- Prêts de matériels avec les communes voisines
- Renégociation des emprunts



Des actions concrètes suite ...

- Adaptation des services à la population
(ex : enquêtes sur les besoins réels et les taux de fréquentation)
- Réorganisation et optimisation des services municipaux (ex : effectifs, saisonniers, horaires, planification et regroupement des manifestations)
- Cessions d'actifs (prix évalués par les Domaines)
- Facturation des salles



Ce que représente le budget fonctionnement 2015

Budget Fonctionnement 2015 = 12 181 654 €

Dépenses

Charges de personnel,
charges sociales

57,1 €

Charges générales, achats, charges de
gestion, eau, gaz, électricité, maintenances

22,2 €



Subventions versées au
CCAS et aux associations

17,4 €

Charges
financières

3,3 €

Recettes

Impôts
communaux

34,6 €

Dotation Etat, dotations
diverses, remboursements

30,3 €

CUGN

22,4 €



Services (culturels, scolaires, jeunesse, locations, ...)
cessions, emplacements publicitaires, droits de mutation

12,7 €



Ce que représente le budget investissement 2015

Budget Investissement 2015 = 2 037 615 €

Dépenses

Travaux et équipements dans les bâtiments culturels, sportifs, jeunesse
37,1 €

Travaux et équipements dans les bâtiments scolaires
22,4 €

Social, santé, sécurité, participations
19,1 €



Services généraux, charges financières
14,3 €

Environnement, aménagements urbains
7,1 €

Recettes

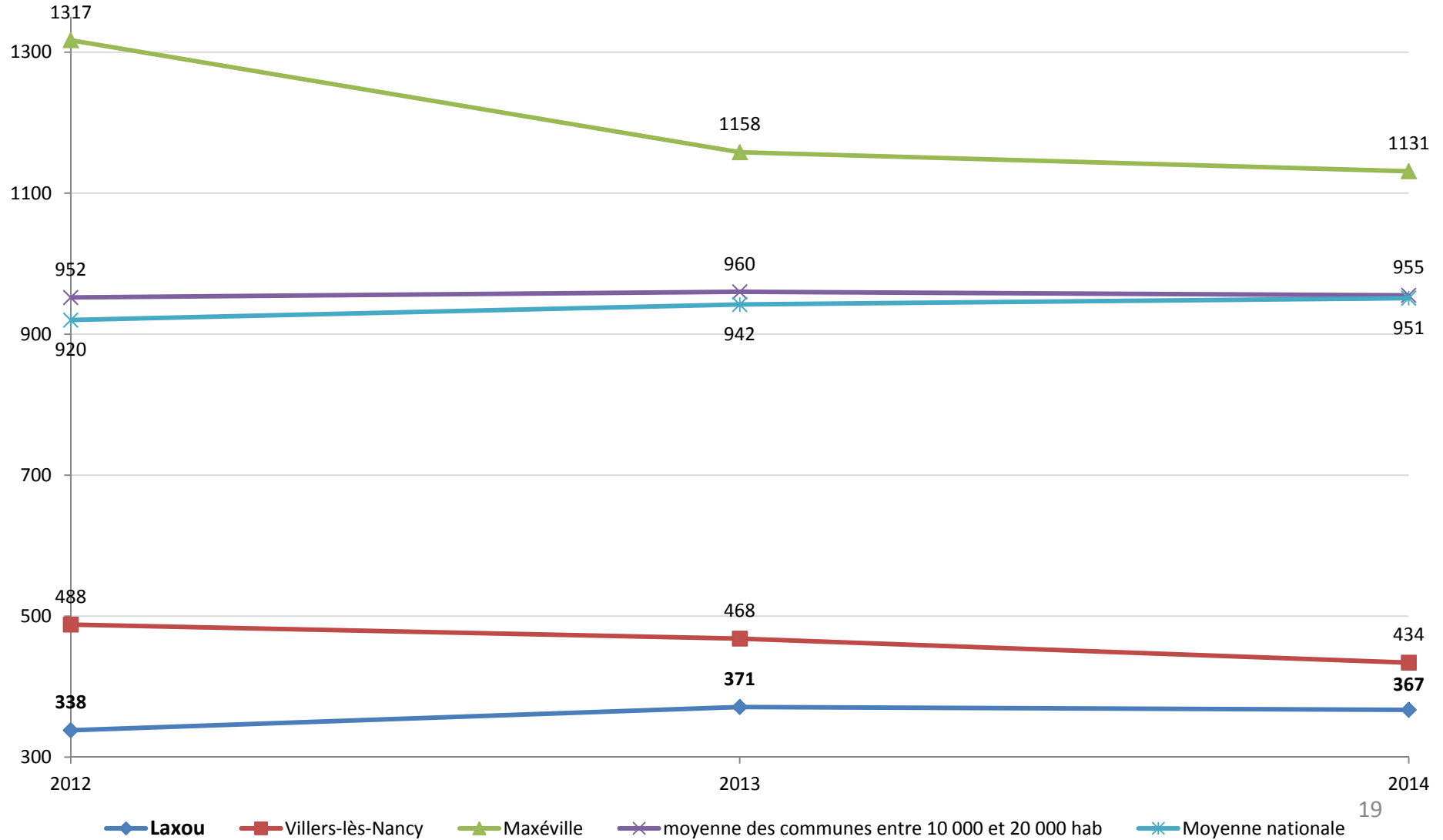
Autofinancement (épargne brute)
67,2 €



Compensation TVA, ANRU, subventions
32,8 €



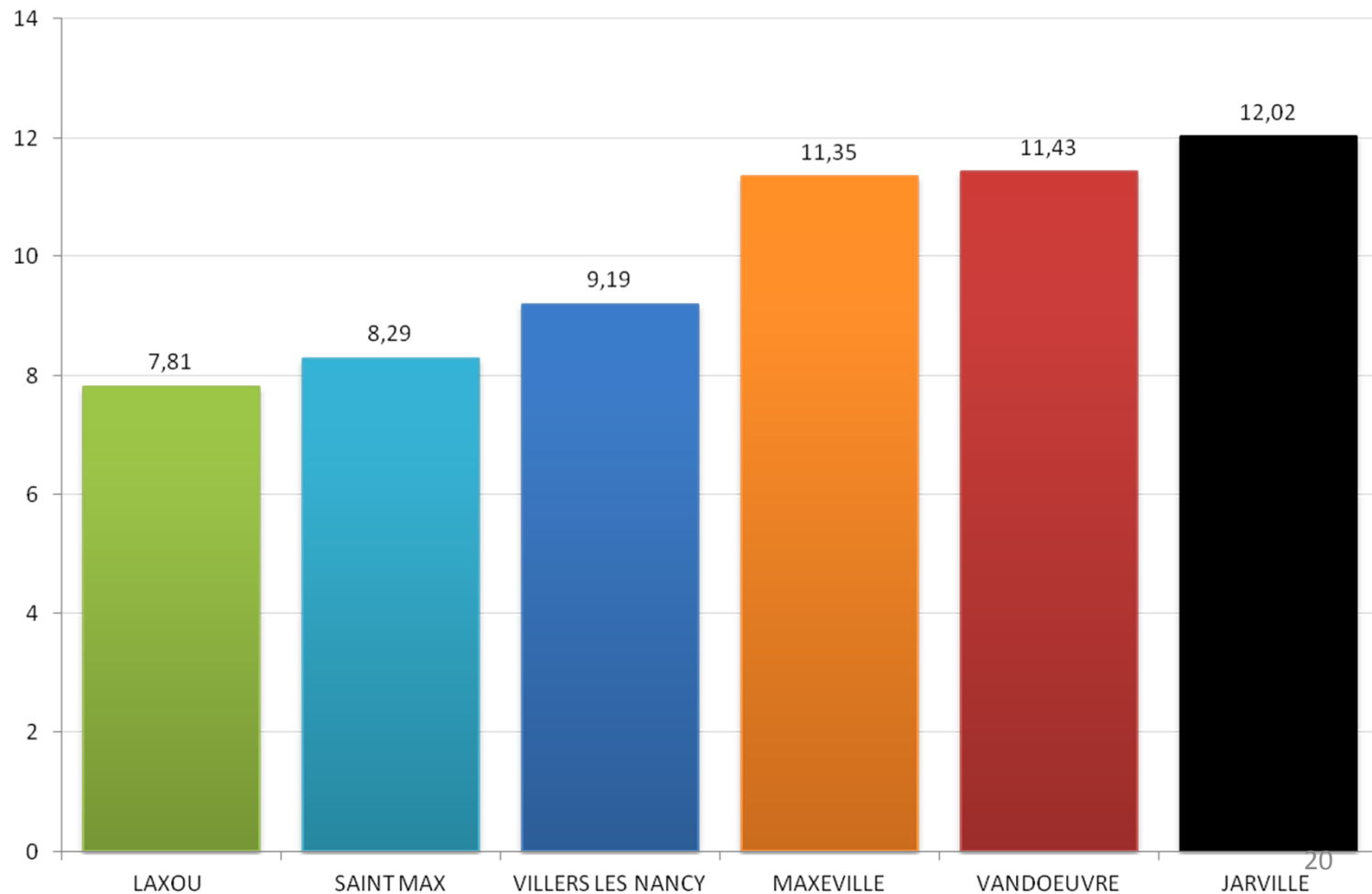
Un taux d'endettement/habitant bien maîtrisé





Les taux des impôts locaux stables depuis 2005 à Laxou mais des hausses des bases par l'Etat !

Taux – Taxe d'habitation



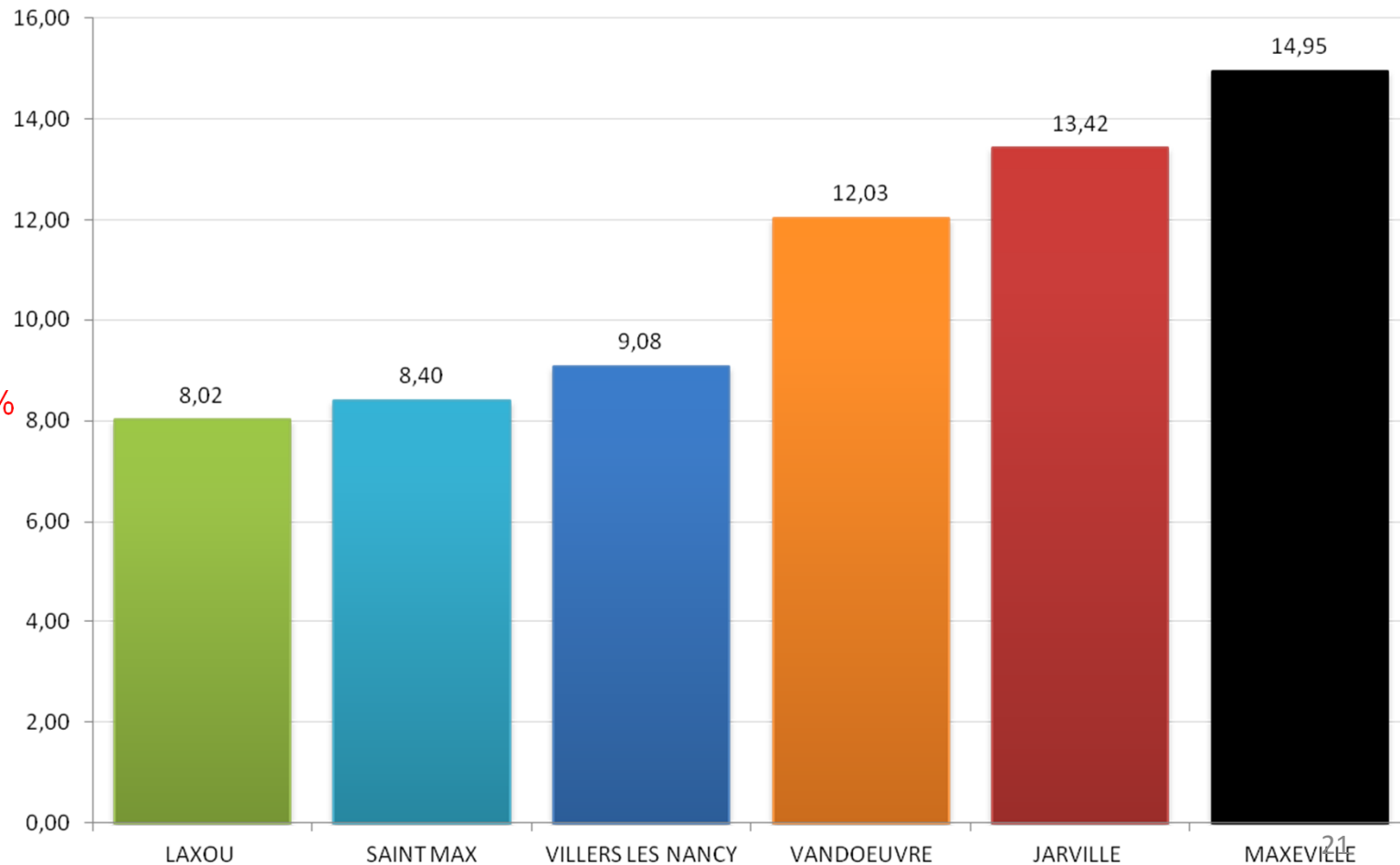
Comparé à
Laxou

- Saint Max + 6%
- Villers + 18 %
- Maxéville + 45 %
- Vandoeuvre + 46%
- Jarville + 54%



Les taux des impôts locaux stables depuis 2005 à Laxou mais des hausses des bases par l'Etat !

Taux – Taxe Foncière sur le Bâti

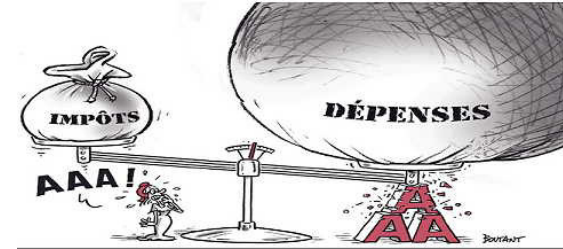


*Comparé à
Laxou*

Saint Max + 5%
Villers + 13 %
Vandoeuvre + 50 %
Jarville + 67 %
Maxéville + 86%



En parallèle à la réduction des dotations...

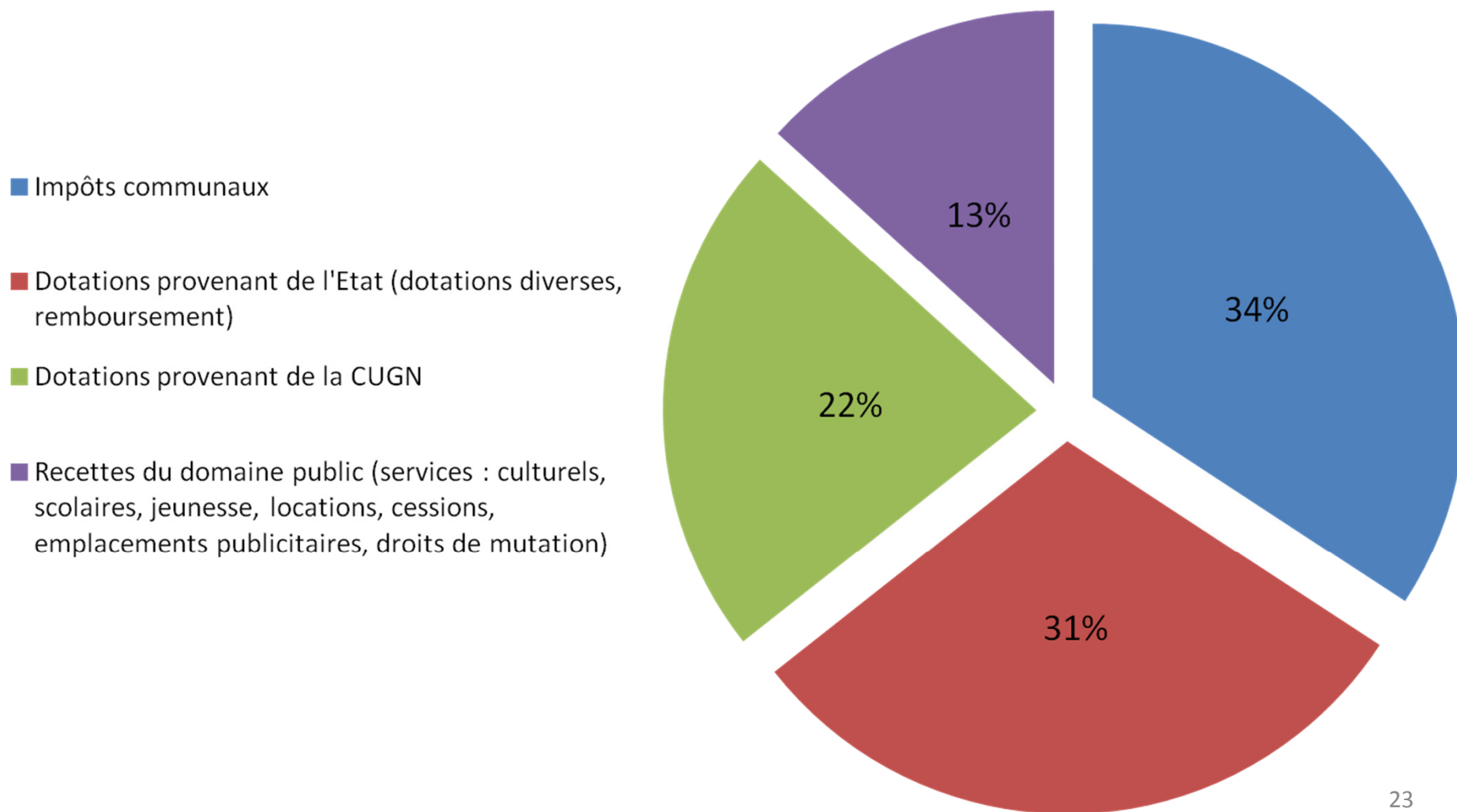


La commune est contrainte à de nouvelles dépenses :

- Augmentation des transferts de charges envers les communes (ex : passeports biométriques)
- Généralisation des rythmes scolaires
- Prise en charge totale du salaire du Chef de Projet « politique de la ville »
- Participation imposée « réussite éducative »
- Nouvelles normes (ex : mise en accessibilité du domaine public, diagnostic amiante, qualité de l'air, performances énergétiques, ...)
- Facturation scolaire des élèves laxoviens scolarisés à Nancy



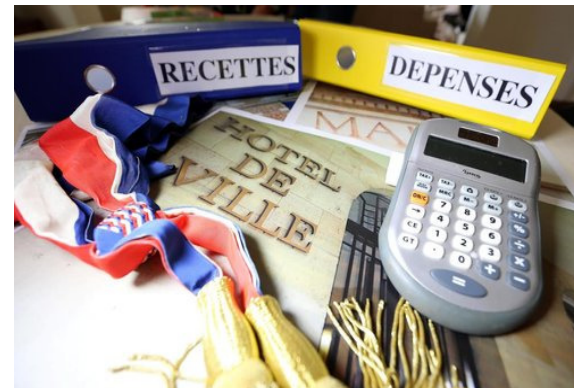
D'où viennent les recettes de la commune ?





Pour assumer ces baisses de recettes et l'augmentation des charges...

- AUGMENTER LES IMPÔTS ?
- AUGMENTER LES TARIFS DES SERVICES ?
- EMPRUNTER ?
- RÉDUIRE LA MASSE SALARIALE ?
- BAISSER LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ?
- BAISSER LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ?
- BAISSER LES AIDES AU CCAS ?
- BAISSER LE NIVEAU DE L'OFFRE ?





Les « vraies bonnes idées » ... des autres !!!

- Augmenter les dépenses de fonctionnement et d'investissement... 39 M€, ou 47 M€ !!! (2014)
- Recourir aux marges de manœuvre fiscales disponibles (2013)
- Atteindre les ratios de référence en matière de dépenses (2013)
- ...



La mairie de Laxou c'est :

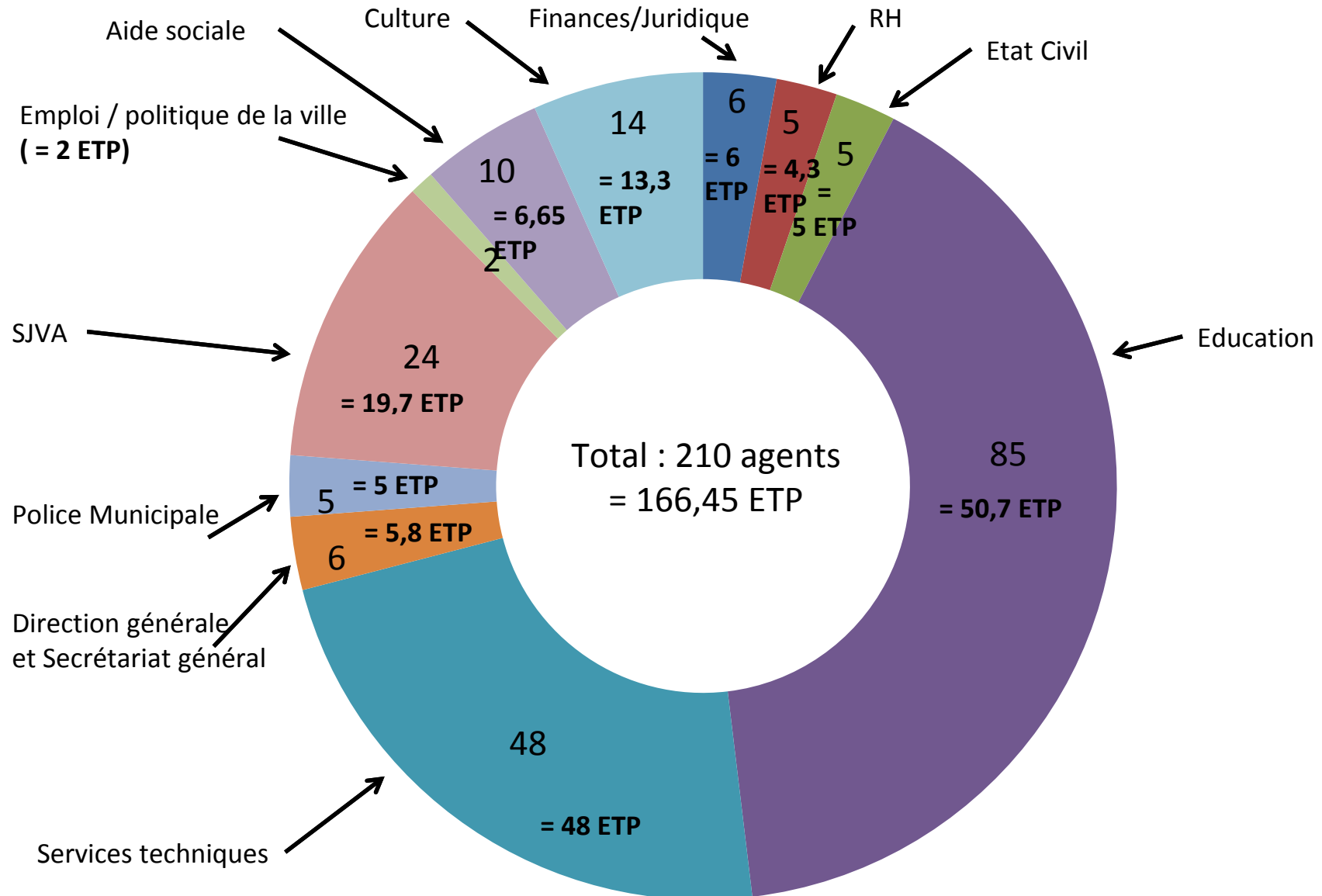
210 Agents, dont :

- 140 Titulaires
- 66 Contractuels
- 4 apprentis

REPRÉSENTANT, EN 2015, 57% DU BUDGET
DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE
LIÉS À LA QUALITÉ DES SERVICES
À LA POPULATION

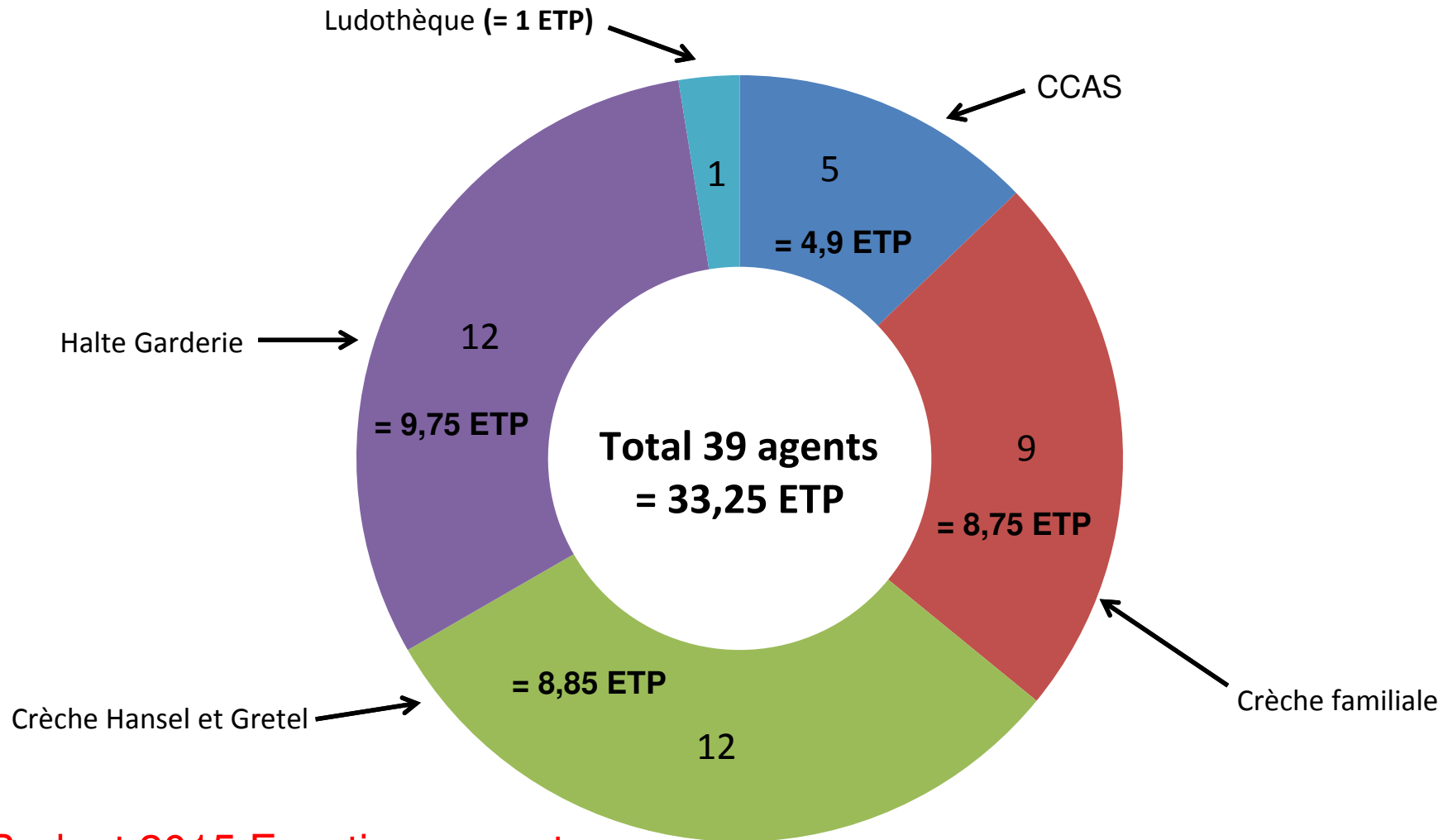


Agents par service en nombre d'agents





Le CCAS de Laxou

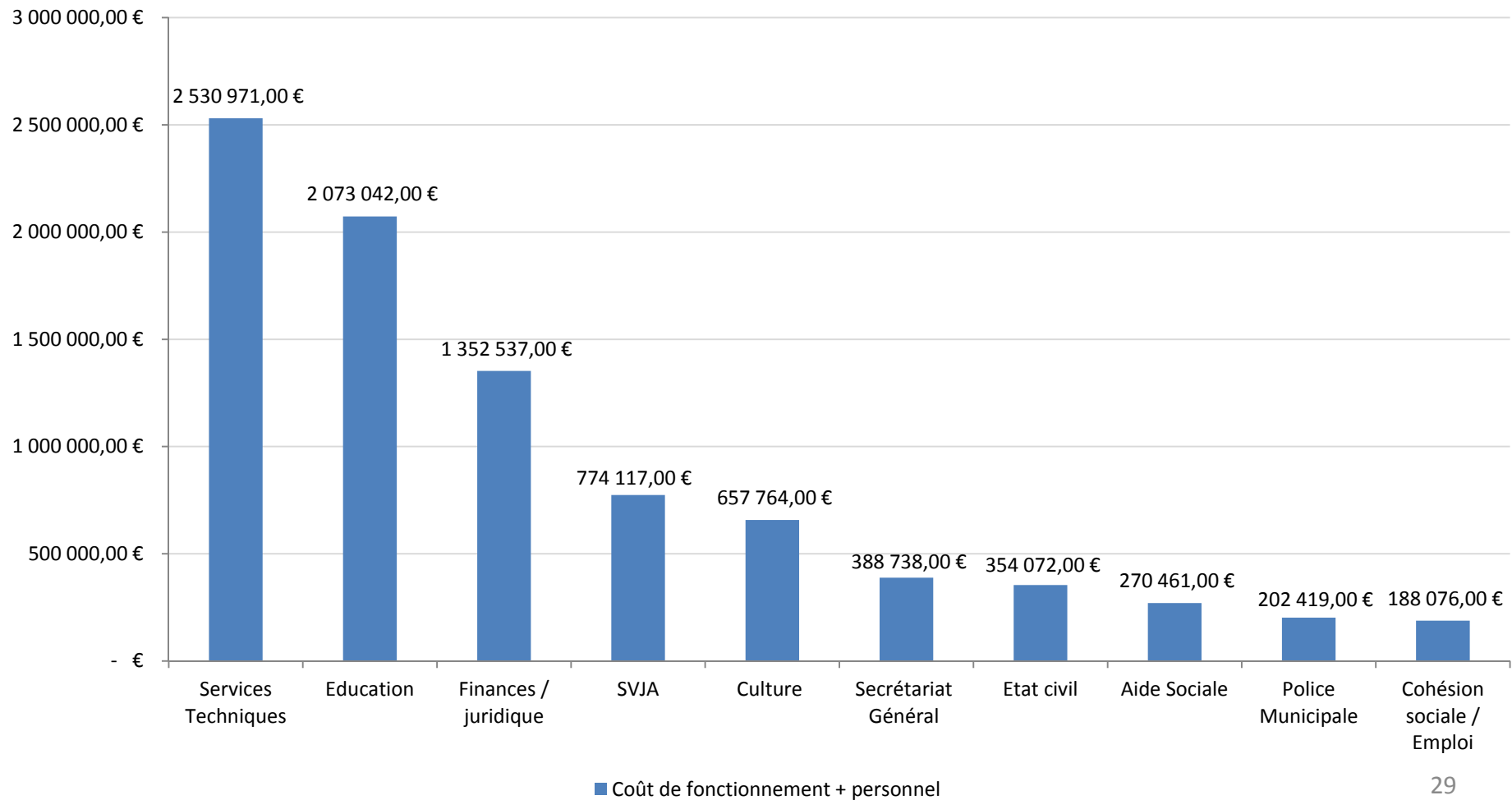


Budget 2015 Fonctionnement :
1,6 millions €



Budget de fonctionnement par service avec la masse salariale

Commune





Conclusion

- Malgré un contexte tendu et des baisses drastiques des dotations de l'Etat, la Municipalité maintient et développe la qualité des services rendus aux laxoviens
- La Ville de Laxou intègre dans sa gestion les projets pluriannuels à venir :
 - La rénovation du quartier des Provinces
 - La poursuite du programme «accessibilité»

